



PAIEMENT DE TAXES 2022

Veuillez prendre note que le premier versement de taxes pour l'année en cours aura lieu le lundi 14 mars 2022.

Voici les méthodes de paiement :

- Sur notre site internet au www.chambord.ca dans l'onglet citoyens, paiement en ligne ;
- En envoyant un chèque par la poste au 1526, rue Principale, Chambord, QC, GoW 1Go ou encore en le déposant dans la boîte aux lettres à l'entrée principale de la Mairie ;
- En personne à la Municipalité du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD

La Municipalité de Chambord souhaite remercier tous les citoyens qui se sont déplacés lors des activités de la relâche. Merci à tous pour votre belle participation !

La Municipalité voudrait également remercier tous les comités et les partenaires, grâce à qui toutes ces activités ont vu le jour : le personnel et les jeunes de la maison des Jeunes, le comité de la FADOQ, le comité de la Pétanque, la Corporation de développement de Chambord, la Table de concertation des organismes de Chambord, monsieur Gérald Genest ainsi que Val-Jalbert pour les prix de présence.

FADOQ

Ce message s'adresse à tous les membres de la FADOQ. Il y a des jeux de cartes et de poches tous les mercredis de 13 h à 15 h à la salle Gaston-Vallée. Venez vous amuser avec nous !!!



CHANGEMENT D'HEURE

N'oubliez pas de changer l'heure dans la nuit de samedi à dimanche. À 2 h du matin il sera 3 h !!!



ST-VINCENT-DE-PAUL DE CHAMBORD

Ceux et celles qui désirent joindre la St-Vincent-de-Paul de Chambord doivent téléphoner au presbytère au 418 342-6414. C'est ouvert le lundi, mardi et le jeudi.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Un poste est présentement à combler au sein du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Municipalité de Chambord. Les personnes intéressées à se joindre au comité sont priées de transmettre une courte lettre d'intention faisant état d'une certaine expérience en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement, d'architecture, de construction ou toutes autres activités connexes (actuelles ou passées), ou d'un intérêt marqué pour la protection du patrimoine, du paysage et de l'environnement chambordais.

Cette lettre peut être acheminée à monsieur Pierre Garneau, responsable du Service de l'urbanisme, par courriel à pierregarneau@chambord.ca ou par la poste au 1526, rue Principale, Chambord, GoW 1Go, d'ici le 31 mars 2022 à 16 h.

Le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) est créé en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il est mandaté par le conseil municipal pour formuler des recommandations sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

DANS CE NUMÉRO

PAGE 1	PAGE 1 (suite)	PAGE 2	PAGE 4
Paiement de taxes 2022	Changement d'heure	Chronique du conseil	Chronique du conseil
Municipalité de Chambord	St-Vincent-de-Paul de Chambord	Page 3	FADOQ
FADOQ	Comité consultatif d'urbanisme	Chronique du conseil	Info-municipalité

ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Le conseil municipal a accepté les états financiers consolidés de la Municipalité de Chambord pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES DE VENTE POUR LE PROJET 7A DE PISTE CYCLABLE (RUE DE LA GARE AU BELVÉDÈRE ROUTE 169)

Le conseil a autorisé monsieur le maire Luc Chiasson ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer les ententes de vente des terrains pour la réalisation du projet 7A-Chambord de piste cyclable de la Véloroute des Bleuets.

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Le conseil municipal a approuvé l'état des immeubles sujets à la procédure de vente pour non-paiement de taxes totalisant un solde à recevoir de 27 974.07 \$ incluant les intérêts et pénalités en date du 18 mars 2022, pour les immeubles assujettis.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Le conseil municipal a décrété que le mois d'avril est le mois de la jonquille. Les membres du conseil encouragent la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

Le conseil municipal a décrété le 17 mai LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ALIÉNATION DE BIENS MUNICIPAUX – SOUMISSIONS

Considérant que des résidents de Chambord ont déposé des soumissions conformes pour l'acquisition des biens le 28 février 2022 ;

Item	Nom	Montant
I-Phone 7 32G	François Papillon	41 \$
I-Phone 8 64G	Réal Duperré	80 \$
I-Phone 8 64 G	François Papillon	81 \$
4 Pneus LT245/70R17	Nathalie Laroche	250 \$

Le conseil de la Municipalité de Chambord a accepté les soumissions déposées pour les trois (3) I-Phones respectifs aux montants de 41 \$, 80 \$ et 81 \$. Le conseil a aussi agréé la soumission déposée pour les pneus au montant de 250 \$.

PATROUILLE EAU SECOURISTE ÉTÉ 2022

La Municipalité de Chambord a été certifiée Communauté Bleue afin de promouvoir une gestion responsable de l'eau. L'organisme *Eau secourt ! Coalition québécoise pour la gestion responsable de l'eau* a proposé de mettre en place une patrouille de sensibilisation sur les territoires des municipalités de Roberval, Chambord et Saint-André. La Municipalité de Chambord a accepté de participer au projet à une hauteur de 14.7 % des coûts pour un montant de 1 176 \$.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMPTEUR AU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Le conseil municipal a mandaté la firme DC Com pour installation d'un nouveau compteur d'eau au réservoir d'eau pour un montant maximal de 3 349 \$ avant taxes, financé par le programme TECQ 2019-2023.

OFFRE DE SERVICES – ENVIRONOR

Le conseil a choisi la firme Environor à fournir un soutien et suivi des échantillonnages en traitement d'eau potable et eaux usées pour un montant maximal de 2 500 \$ avant taxes, financé par le surplus accumulé non affecté.

OFFRE DE SERVICES – FRANÇOIS BOUCHARD

Le conseil a mandaté monsieur François Bouchard, compagnon certifié en traitement complet d'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution et traitement des eaux usées par station mécanisée, à fournir un soutien et suivi à l'usine de traitement d'eau potable et aux étangs des eaux usées pour un montant maximal de 2 500 \$ avant taxes, financé par le surplus accumulé non affecté.

APPUI AU « PROJET PILOTE DE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES PAR LES MUNICIPALITÉS ET SENSIBILISATION POUR LA PROTECTION DE L'EAU » DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN

L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean va collaborer avec la Municipalité de Chambord afin de mettre en œuvre le programme, de sensibiliser et d'accompagner les riverains pour la revégétalisation des bandes riveraines dans le cadre du « Projet pilote de mise en place d'un programme de revégétalisation des bandes riveraines par les municipalités et sensibilisation pour la protection de l'eau ». La Municipalité de Chambord a accepté d'utiliser un montant de 2 000 \$ issu des sommes locales du Fonds des redevances hydroélectriques de la MRC du Domaine-du-Roy pour financer le projet.

COMPTES À PAYER

Voici les comptes en date du 28 février 2022 :

- Dépenses préautorisées : 118 087.14 \$
- Comptes payés : 11 227.31 \$
- Comptes à payer : 19 477.25 \$

OFFICE D'HABITATION DES 5 FLEURONS -BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

La Municipalité de Chambord s'est engagée à assumer sa quote-part de 10 709 \$ pour les investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et plus particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-730 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2018-620 DE MANIÈRE À AJUSTER LES LIMITES DU NOYAU ANCIEN ET À AGRANDIR UNE AIRE SOUS AFFECTATION DE VILLÉGIATURE À MÊME UNE AIRE SOUS AFFECTATION AGRICOLE

Le règlement vise à modifier la cartographie du plan d'urbanisme (règlement numéro 2018 620) de manière à agrandir une aire sous affectation de villégiature à même une aire sous affectation agricole dans le secteur de la route du Rocher-Percé.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-731 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-621 DE MANIÈRE À ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-730 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-620) ET À APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

Le règlement vise à répondre à certaines demandes ou éclaircir certaines dispositions du règlement de zonage :

-Modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 afin d'assurer la concordance avec le plan d'urbanisme numéro 2018-620 modifié par le règlement 2022-730.

-Le 2 août 2021, le conseil de la Municipalité de Chambord a accepté une demande de modification réglementaire adressée par le futur acquéreur de la propriété sise au 60, route 155 de manière à autoriser les usages de commerces reliés à l'automobile, les services de transport par camion, les établissements reliés à l'industrie du bois et les établissements reliés à l'industrie et la machinerie forestière à même la zone commerciale 5CO.

-Le 2 août 2021, le conseil de la Municipalité de Chambord a accepté une demande de modification réglementaire adressée par le propriétaire du 17 chemin du Domaine-Lac-Saint-Jean de manière à permettre l'implantation d'un pavillon communautaire à même la zone 1REC.

-Le 6 décembre 2021, le conseil de la Municipalité de Chambord a accepté une demande de modification réglementaire adressée par le propriétaire du 301 route du Rocher-Percé visant l'agrandissement de la zone de villégiature 5V à même la zone agricole 5V;

-La Municipalité de Chambord désire amender le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à apporter diverses modifications (extension d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis, abris sommaires, etc.).

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, 8 CHEMIN D'ÉLYSÉE

Les propriétaires s'adressent à la Municipalité dans le but d'obtenir une dérogation mineure afin d'être autorisés à augmenter la hauteur d'une résidence saisonnière et d'un bâtiment accessoire, le tout localisé au 8 chemin d'Élysée. La portée de la demande étant de déroger à l'article 139 usages et constructions principaux, grille des spécifications numéro 903, zone 4AF du règlement de zonage de manière à augmenter la hauteur d'un bâtiment principal à 10 mètres plutôt que 8 mètres et à

l'article 145 bâtiments accessoires du règlement de zonage de manière à augmenter la hauteur d'un bâtiment accessoire en lien avec une résidence saisonnière à 7.77 mètres plutôt que 6.5 mètres. Le conseil municipal a accordé suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement la dérogation mineure visant à augmenter la hauteur

d'un bâtiment principal à 10 mètres plutôt que 8 mètres et à augmenter la hauteur d'un bâtiment accessoire en lien avec une résidence saisonnière à 7.77 mètres plutôt que 6.5 mètres.

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – MADAME JOSÉE GRAVEL

Madame Josée Gravel s'adresse à la Commission de Protection du territoire et des activités agricoles du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'aliéner, lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 376.9 m² afin d'agrandir son occupation résidentielle reconnue par droit acquis, situé sur le lot 6 475 388 cadastre du Québec. Le conseil municipal a appuyé suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Madame Josée Gravel visant d'agrandir son occupation résidentielle reconnue par droit acquis, situé sur lot 6 475 388 cadastre du Québec.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION P.I.I.A. PARC MUNICIPAL, 89 CHEMIN DU PARC-MUNICIPAL

Le représentant de 9373-9753 Québec Inc. s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir l'approbation d'un projet de changement d'une enseigne commerciale, le tout localisé à l'intersection de la route 169 et du chemin du Parc-Municipal. À ce titre, l'esquisse est déposée au comité consultatif d'urbanisme afin que ce dernier analyse la demande de permis en fonction des critères d'analyse du P.I.I.A. parc municipal tel que contenu au règlement sur le plan implantation et d'intégration architecturale. Le conseil municipal a accepté la demande de remplacement de l'enseigne par 9373-9753 Québec inc.

AUTORISATION DE PASSAGE - CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS DESJARDINS

Le conseil municipal a autorisé le passage du Challenge cycliste des bleuets Desjardins dans les limites de la Municipalité de Chambord le 4 septembre 2022.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CHAMBORD (SUBVENTION 2022)

Le conseil municipal a accepté de verser en 2022 une subvention au montant de 7 155 \$ la bibliothèque municipale de Chambord.

LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

La Municipalité de Chambord condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

La Municipalité joint sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie.

La Municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse.

La Municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien.

La Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 4 AVRIL 2022 À 19 H

Pour des informations supplémentaires et voir toutes les résolutions, vous trouverez sur notre site Internet les procès-verbaux des séances du conseil.

FADOQ

Bingo

Date : 3 avril 2022

Heure 18 h 30

Cout : 15 \$ par personne

Endroit : Salle Gaston-Vallée de Chambord

Le passeport vaccinal ne sera pas requis !



INFO MUNICIPALITÉ

Prochaine date de tombée le 6 avril 2022

Publication le 8 avril 2022

